

La CPI prend l'eau de toutes parts

Leslie Varenne

13 octobre, 2017

Actualités et événements

Outre les révélations de Mediapart, sur lesquelles l'IVERIS reviendra dans un prochain article, la Cour Pénale Internationale (CPI) continue de toucher le fond.

En effet, le 11 octobre, Eric Bacard, fonctionnaire de la Cour depuis 2004, ancien expert en médecine légale auprès du Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie (TPIY), était entendu comme témoin lors du procès de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Son audition était fort ennuyeuse en apparence, mais en apparence seulement. En réalité, elle a mis en lumière des faits essentiels à la manifestation de la vérité et a également permis de prendre la mesure de l'amateurisme de cette justice internationale en matière scientifique.



- Le fonctionnaire/témoin rédige un rapport d'expertise fondamental pour l'accusation en trois jours chrono et oublie de changer la date sur son ordinateur.
- L'expert en médecine légale ne vérifie pas s'il y a des scellés sur les sacs mortuaires, ni avant, ni après ses prélèvements ADN.
- L'expert ne peut pas procéder à l'exhumation du corps de Madame Bamba, l'une des femmes décédées ce jour-là, car la famille ne retrouve plus l'emplacement de la tombe dans le cimetière d'Abobo, la plaque identifiant la sépulture ayant mystérieusement disparu. Finalement, ce sont les autorités ivoiriennes qui procéderont à cette exhumation, mais l'expert est incapable de dire sur quelles bases ces autorités ont fini par identifier la tombe...
- Lors du contre interrogatoire très pertinent et très pointu du professeur Jacob, membre de l'équipe de défense de Laurent Gbagbo, Eric Bacard, emploie des conditionnels, ignore les réponses, ne se rappelle plus, « *il lui semble* » ...

Mais, sans aucun doute, ce 11 octobre marque d'une pierre blanche ce long procès. Depuis six ans, l'IVERIS enquête sur la tuerie des femmes d'Abobo et cherche où, comment et pourquoi les corps de ces victimes ont disparu ? (Lire le rapport sur ce sujet [ici](#).) Le fonctionnaire/témoin a enfin apporté une réponse hier. Les dépouilles ont été enterrées dans une fosse commune après qu'une panne d'électricité ait altéré le fonctionnement des chambres froides. Cette révélation laisse pantois. Pour mémoire, feu le général Guei est resté à la morgue d'Abidjan pendant sept ans avant d'être enterré dans son village de Kabacouma ; L'inhumation d'Ibrahim Coulibaly, dit IB, a eu lieu quatorze mois après son décès.

Question : pourquoi la chaîne de froid a-t-elle pu être maintenue pendant autant de temps dans ces deux cas sans problème ?

Réponse : parce que les morgues d'Abidjan disposent de groupes électrogènes !

Questions : Pourquoi cette panne ? Ni accusation ni défense ne semblent s'y intéresser. Quand a-t-elle eu lieu ? Cette interrogation paraît essentielle à une expertise médico-légale afin d'analyser l'état des corps, mais là encore, l'audience d'hier ne s'est pas enquis de ce point, pourtant crucial.

Reste une autre énigme fondamentale dans ce dossier : pourquoi les employés de la morgue ont-ils ôté les sacs mortuaires dans lesquels se trouvaient les victimes avant de les mettre dans la fosse commune avec des centaines d'autres victimes ?

Enfin, pour clôturer cette nouvelle séance surréaliste, une fois encore, le juge-président, Cuno Tarfusser a annoncé une suspension des audiences du procès Laurent Gbabo-Charles Blé Goudé en raison du manque de moyens financiers de la CPI. C'est la deuxième fois que la Cour agit ainsi au mépris des accusés [2], qui, faut-il le rappeler, sont présumés innocents et à qui la liberté provisoire est systématiquement refusée.

Leslie Varenne

[2] https://www.iveris.eu/list/notes_danalyse/229-cpi__autopsie_dun_naufrage_judiciaire

Downloaded from:

http://iveris.eu/list/actualites_et_evenements/287-la_cpi_prend_leau_de_toutes_parts

© copyright 2018 by Iveris. Tous droits réservés.